

Denys RWAGASORE
Vice-Président de la
Cour de Cassation
B.P. 585 KIGALI.

ANNEXE 4.5.91
APA Kigali, le 30 Avril 1991
2-5-91
8997

Objet: Rapport de mission

A Son Excellence Monsieur le Président de la
République
KIGALI.

MA 13 MAI 1991

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire tenir le rapport sur la réunion inaugurale du Tribunal de la Zone d'Echanges Préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe, à laquelle je viens de participer à Mbabane au Swaziland en date du 15 et 16 avril.

Il me faut attirer particulièrement l'attention sur la recommandation émise par notre réunion qu'en vue des diverses communications impliquées dans la procédure du Tribunal il est nécessaire que chaque Etat désigne l'autorité compétente pour les recevoir et en donner récépissé. Procédure et délais obligent le Tribunal dont les discussions conduisaient à désigner dans son règlement les Ministres de la Justice a retenu sa décision aux motifs qu'il existe des pays où les plus hautes responsabilités judiciaires ne sont pas assumées par un Ministre de la Justice qui quelques fois n'existe pas dans l'agencement institutionnel.

Un autre point à remarquer c'est que pour le fonctionnement du Tribunal un service de greffe indépendant du Secrétariat Général de la ZEP doit être mis sur pied disposant d'un certain personnel. Un poste de greffier est donc à pourvoir dont la description d'emploi est annexée à la présente.

De façon plus générale la réunion a relevé de nombreuses et importantes modifications à apporter au Statut et a décidé à procéder à un travail d'ensemble en vue de permettre au Président du Tribunal une large consultation des membres afin de, dans le cadre de l'article 31, permettre au même Président de préparer des amendements à soumettre à la conférence des Chefs d'Etats.

La réunion a décidé de se tenir à nouveau à Lusaka dans le courant du mois d'octobre pour mettre au point toutes les questions soulevées dans sa première rencontre.

Veillez agréer Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et l'expression de ma sincère collaboration.

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
- Monsieur le Ministre de la Justice
- Monsieur le Président de la Cour de Cassation

K I G A L I .


Denys RWAGASORE

Vice-Président de la Cour de Cassation.